

La Constitution suit l'air du temps

■ La révision de nombre de ses articles en dit long sur l'évolution de la Belgique. Ce que démontre un ouvrage original.

Cindy Regnier vient de signer aux Éditions du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques) un ouvrage original intitulé *La Constitution au fil de ses versions*.

Son objectif est de permettre au lecteur d'observer facilement les révisions qu'ont connues de nombreux articles de la Constitution depuis sa promulgation en 1831.

On se promène donc d'un article à l'autre. À l'aide de codes et en jouant sur la typographie, Cindy Régnier offre aux lecteurs une grille de lecture qui leur permet d'apprécier l'évolution de ce texte fondamental, à travers ses révisions successives. Voir des articles ou des alinéas modifiés avec le temps en dit finalement plutôt long sur la manière dont l'État belge a pu évoluer.

Un exemple concret parmi cent autres: en 1831, l'article 155 de la Constitution disait: "*aucun juge ne peut accepter DU gouvernement des fonctions salariées...*" Depuis 1994, cet article dit: "*aucun juge ne peut accepter D'UN gouvernement des fonctions salariées...*" La régionalisation est passée par là.

Sous le couvert d'un exercice exhaustif et apparemment technique voire austère, cet ouvrage se livre d'une certaine façon à une plongée historique dans la loi fondamentale et permet de relever quelques éléments clés émaillant le texte constitutionnel.

Comme l'écrivent Jean Faniel et Pierre Verjans, politologues, "*telle Ariane, Cindy Régnier nous offre le fil qui permet de tracer un chemin dans ce texte sinueux et pourtant crucial pour tenter de comprendre ce pays (qu'est la Belgique).*" Ce pays tient quelque peu du labyrinthe mais ce dernier semble moins inextricable quand on referme ce livre, qui se déguste à petites doses.

J.-C.M.

→ "*La Constitution au fil de ses versions*", Cindy Regnier, 35 euros, Crisp. info@crisp.be